



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ

**mettant en œuvre et levant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en
raison de la sécheresse sur le département du Loiret**

*La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2 et R.213-14 à R.213-60 ;

VU le Code pénal ;

VU le Code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'état dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des situations liées à la sécheresse ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans ;

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 10 mars 2023 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques sur le sud et l'est du département du Loiret pour la période 2023-2025 ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 2 juin 2023 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau sur la Beauce loirétaine pour la période 2023-2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 constatant la vigilance sécheresse sur le département du Loiret ;

VU les arrêtés préfectoraux du 28 avril, du 25 mai et du 12 juin 2023 portant autorisation au titre de l'article L 214-4 du Code de l'Environnement concernant des prélèvements temporaires en cours d'eau et canaux pour l'irrigation agricole au titre de l'année 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2023 mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en raison de la sécheresse sur une partie du département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2023 mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en raison de la sécheresse sur l'axe Loire du Loiret ;

CONSIDÉRANT les mesures de débit des cours d'eau relevées au début du mois d'octobre 2023 par les services chargés de la police de l'eau dans le département du Loiret ;

CONSIDÉRANT que, durant la période d'étiage, des mesures préventives de sensibilisation, de surveillance et de limitation provisoire des usages de l'eau sont nécessaires pour assurer la gestion globale de la ressource en eau, sauvegarder les usages de l'eau prioritaires et préserver les milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre des mesures de limitation efficaces et contrôlables, lisibles et compréhensibles par tous ;

CONSIDÉRANT que les débits de plusieurs cours d'eau sont inférieurs aux débits seuils d'étiage fixés dans les arrêtés cadre visés précédemment ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient de mettre en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT la nécessaire solidarité entre les usagers de l'eau ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de surveillance, de limitation ou d'interdiction s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

Ressources en eau concernées par les mesures de restrictions temporaires :

- Pour les usages non agricoles, les mesures s'appliquent sans distinction de l'origine de l'eau.
- Pour les usages agricoles les mesures s'appliquent de manière différenciée selon l'origine de l'eau :
 - les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement,
 - les eaux souterraines y compris les prélèvements dans les calcaires de Beauce.

Ressources en eau non concernées par les mesures de restrictions temporaires :

- Les prélèvements réalisés depuis des retenues d'eau non connectées au milieu naturel ou dans les réserves de récupération de pluie étanches et non connectées au milieu naturel ne sont pas concernés.
- Les dispositions suivantes ne sont pas applicables si l'eau provient d'un recyclage.

Situation des zones d'alerte relatives aux eaux superficielles

Article 2 : Constat de franchissement du seuil de vigilance

Les zones d'alerte en eaux superficielles suivantes ont atteint le seuil de vigilance (débit moyen sur la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023) :

- Cléry
- Fusain
- Loing amont
- Loing aval

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 3 : Constat de franchissement du Débit Seuil d'Alerte

Il a été constaté le franchissement du **Débit Seuil Alerte (DSA)** tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- Aquiaulne
- Loire amont
- Notreure
- Ouanne
- Sange

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 4 : Constat de franchissement du Débit Seuil d'Alerte Renforcée

Il a été constaté le franchissement du **Débit Seuil Alerte Renforcée (DAR)** tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- Ardoux
- Avenelle-Ethelin
- Aveyron
- Betz
- Bezonde
- Puiseaux

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 5 : Constat de franchissement du Débit de Crise

Il a été constaté le franchissement du **Débit de Crise** (DCR) tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- **Bec d'Able**
- **Bonnée**
- **Conie**
- **Cosson**
- **Loiret-Dhuy**
- **Mauve de Détourbe**
- **Milleron**
- **Ru de Pontchevron**
- **Solin**
- **Trézée-Ousson**
- **Vernisson**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Situation des zones d'alerte relatives aux eaux souterraines

Article 6 : Constat de franchissement du seuil de vigilance

La zone d'alerte en eaux souterraines suivante a atteint le seuil de vigilance (niveaux piézométriques en sortie d'hiver de la nappe de Beauce) et est concernée par le présent arrêté :

- **Bassin du Fusain**
- **Beauce centrale**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 7 : Constat de l'état d'Alerte

Il a été constaté l'état d'alerte tel que défini dans l'arrêté cadre Beauce Loirétaine susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- **Montargois**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Mesures de restrictions

Article 8 : Mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau

Conformément aux arrêtés cadre sécheresse en vigueur, il est défini des mesures de limitation provisoires des usages de l'eau. Ces mesures de restrictions sont temporaires et applicables dans les zones définies aux articles 2 à 7 du présent arrêté, selon les seuils franchis :

Usage des particuliers et collectivités				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Lavage des véhicules	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (ex bétonnières) et pour les besoins liés à la sécurité publique.		

Usage des particuliers et collectivités				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Limitation au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique (sauf en cas de travaux)		
Nettoyage des façades et toitures		Interdiction (sauf en cas de travaux)		
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction (dérogation générale entre 20h et 8h pour les jeunes gazons implantés depuis l'automne et pour les massifs comprenant de jeunes arbres, arbustes et vivaces de moins de 2 ans) (dérogations possibles pour massifs fleuris de sites majeurs-inventoriés par l'APJRC en annexe des arrêtés cadre) pour lesquels les arrosages sont autorisés)	
Arrosage des espaces arborés accessibles gratuitement au public en milieu urbain (zones de fraîcheur)		Interdiction de 10h à 18h (dérogation générale en cas de canicule)	Interdiction (dérogation générale en alerte canicule)	
Arrosage des terrains de sport		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction de 8h à 20h	Interdiction (dérogation générale entre 20h et 8h pour les jeunes gazons implantés depuis l'automne, dérogation possible pour pelouses des terrains accueillant des compétitions de niveau national où les arrosages sont autorisés)
Arrosage des jardins potagers		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction de 8h à 20h	
Arrosage des cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris des collectivités ou associations		Adaptation des mesures de limitation applicables pour l'irrigation agricole sur demande auprès de la DDT (cf annexe 3)		
Alimentation des fontaines, pièces d'eau d'agrément et jeux d'eau récréatifs en circuit ouvert		Interdiction		
Remplissage et vidange des piscines privées (de plus d'1m ³)		Interdiction de remplissage sauf remise à niveau nécessaire au bon fonctionnement de l'ouvrage et premier remplissage pour chantier en cours		

Usage des particuliers et collectivités				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Remplissage et vidange des piscines ouvertes au public		Soumis à autorisation préalable de la DDT et après avis de l'ARS		

Usages industriels et commerciaux				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Activités industrielles hors ICPE, commerciales, artisanales et de services	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire relatif au process de production de l'entreprise Tenue d'un registre de prélèvements si effectués dans le milieu naturel		
Exploitation des sites industriels classés ICPE avec arrêté de prescriptions complémentaires		Se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau, prévues dans leurs autorisations administratives		
Exploitation des sites industriels classés ICPE sans arrêté de prescriptions complémentaires		Suppression des usages hors process et sanitaires Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique		
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, et thermique à flamme, visées dans le code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national		Pour les centres nucléaires de production d'électricité, modification temporaire des modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet dans l'environnement, et/ou limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides en cas de situation exceptionnelle par décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (appelées décision "Modalités" et décision "Limites") homologuées par le Ministère chargé de l'environnement Pour les installations thermiques à flamme, les prélèvements d'eau liés au refroidissement, aux eaux de process ou aux opérations de maintenance restent autorisées, sauf si dispositions spécifiques prises par arrêté préfectoral Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R 214-111-3 du Code de l'Environnement.		

Usages industriels et commerciaux				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)		Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h à 20h de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation	Réduction des volumes d'eau moins 60% par une interdiction d'arroser les fairways 7j/7 : Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des « greens et départs »	Interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront toutefois être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h et 8h, et qui ne pourra représenter plus de 30% des volumes habituels

Usages agricoles				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Sensibiliser les agriculteurs à l'état de la ressource	Réduction de 20% des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation	Réduction de 40% des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation	Interdiction
Prélèvements en eau souterraine		Interdiction 24 heures par semaine (du dimanche 8h au lundi 8h) sauf dérogation	Interdiction 36 heures par semaine (du samedi 20h au lundi 8h) sauf dérogation	Interdiction 48 heures par semaine (du samedi 8h au lundi 8h)
Prélèvement dans le complexe aquifère de Beauce (communes des secteurs Beauce Centrale, Fusain et Montargois)		Interdiction du dimanche 8h au lundi 8h soit 24 heures au total, sauf dérogation		Interdiction du samedi à 8h au lundi à 8h soit 48 heures consécutives
Cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris		Adaptation des mesures de limitation applicables pour l'irrigation agricole sur demande auprès de la DDT		
Cultures maraîchères de plein champ (liste en annexe-des arrêtés-cadre)		Interdiction 12 heures par semaine (dimanche de 8h à 20h) sauf dérogation	Interdiction 18 heures par semaine (samedi de 14h à 20h et dimanche de 8h à 20h) sauf dérogation	Interdiction 24 heures par semaine (samedi de 8h à 20h et dimanche de 8h à 20h)

Pour les ouvrages de la zone d'alerte du **bassin du Fusain** (n° BSS 03296X1056 et 03296X1061) et dont les exploitants ne se sont pas engagés dans l'opération groupée de déplacement des forages impactant le Fusain, en complément des mesures de restrictions ci-dessus. Après constat de l'état d'alerte ou de crise définis, les mesures complémentaires suivantes s'appliquent :

	Mesures applicables dès franchissement	
	du seuil d'alerte	du seuil de crise
Forage de priorité 1	Interdiction de prélèvement quatre jours par semaine	Interdiction de prélèvement
Forage de priorité 2	Interdiction de prélèvement trois jours par semaine	

Les plages d'interdiction de prélèvement en état d'alerte couvrent notamment la plage s'étendant du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures.

Gestion des ouvrages hydrauliques et plans d'eau				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Gestion des ouvrages hydrauliques (hors plans d'eau et canaux)	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de toute manœuvre susceptible d'influencer le débit ou le niveau d'eau sauf si elle est nécessaire au non dépassement de la cote légale de retenue, à la protection contre les inondations des terrains riverains amont ou à la restitution à l'aval du débit entrant à l'amont. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L. 214-18 du Code de l'environnement. Les manœuvres de vannes nécessaires au maintien du débit réservé sont autorisées en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à la qualité des eaux et au milieu naturel. (Dérogation possible sur demande préalable à la DDT pour les travaux réalisés dans le cadre d'un CTMA)		
Remplissage des plans d'eau, étangs, bassin d'agrément et manœuvre de vannes		Interdiction - les plans d'eau alimentés par prélèvements en eaux superficielles (dérivation, prise d'eau, etc) ou par forage-doivent avoir leur dispositif de prélèvement rendu inactif. - les plans d'eau en barrage sur le cours d'eau doivent laisser s'écouler à l'aval un débit sortant au moins égal au débit réservé ou à défaut au débit entrant. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L. 214-18 du code de l'environnement. Les manœuvres de vannes nécessaires au maintien du débit réservé sont autorisées en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à la qualité des eaux et au milieu naturel.		
Gestion des canaux dont l'alimentation communique avec le cours d'eau concerné		Limitation au strict minimum les manœuvres (regroupement des bateaux) ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 20 % par jour des éclusées par écluse	Limitation au strict minimum les manœuvres (regroupement des bateaux) ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 40 % par jour des éclusées par écluse	Limitation au strict minimum des manœuvres, information préalable de la DDT 45, établissement d'un planning adapté à la situation des cours d'eau

Rejets dans les milieux aquatiques				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Vidange des plans d'eau	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf autorisation pour les usages commerciaux (piscicultures déclarées)		
Travaux en cours d'eau		Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques	Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration préalable au service de police de l'eau de la DDT	
Rejet des stations d'épuration et collecteurs pluviaux		Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. Rappel : obligation de signaler immédiatement toute pollution à la DDT-SEEF, service en charge de la police de l'eau		

Article 9 : Rappel des dispositifs dérogatoires

A titre d'expérimentation, des dérogations aux limitations/interdictions de prélèvements en eau superficielle et eau souterraine pourront être accordées individuellement aux irrigants qui auront mis en œuvre des outils d'aide à la décision (OAD) pour l'irrigation agricole. Seront éligibles les irrigants qui auront souscrit à un OAD avant la date du 1^{er} mai 2023 et qui auront transmis leur demande par formulaire (annexe n°3) ou par démarche dématérialisée à la DDT du Loiret.

La dérogation portera sur l'ensemble de l'exploitation même si toutes les parcelles ne seront pas intégrées à l'OAD et sera valable pour toute la période d'étiage hors situation de crise. En fin de campagne, le bénéficiaire s'engage par ailleurs à transmettre à la chambre d'agriculture toutes les informations nécessaires à l'évaluation des bénéfices, pour la ressource en eau, de l'usage de l'OAD et de la pertinence de cette mesure dérogatoire.

Pour les cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, les cultures horticoles et les cultures hors-sol ou sous abris, les mesures de limitations prévues à l'article 4 sont adaptées suivant les conditions indiquées dans le tableau annexé au présent arrêté (annexe n°3). Pour en bénéficier, l'exploitant, la collectivité ou l'association concernée doit adresser à la DDT une déclaration par courrier électronique (ddt-seef@loiret.gouv.fr), voie postale ou démarche dématérialisée.

Article 10 : Révision et levée des mesures de restriction

Les mesures de limitation ou d'interdiction prises au titre du présent arrêté seront actualisées et levées en tant que de besoin, en suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté préfectoral complémentaire.

En tout état de cause, les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement, **jusqu'au 30 novembre 2023**.

Article 11 : Abrogation

L'arrêté préfectoral du 8 septembre 2023 constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Loiret **est abrogé**.

Article 12 : Sanctions

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe, d'un montant maximal de 1 500 €, et 3 000 € en cas de récidive.

Par ailleurs, le non-respect du débit à réserver aux milieux aquatiques, défini par l'article L.214-18 du Code de l'environnement est réprimé d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 €.

Article 13 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur son site Internet, et sera adressé aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur site internet de la commune, le cas échéant et sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 14 : Application et exécution

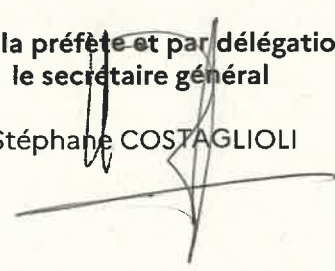
Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le **12 OCT. 2023**

**Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général**

Stéphane COSTAGLIOLI



Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE 1 – Répertoire du classement des communes du Loiret dans les zones d'alerte

Attention, une commune peut apparaître sur plusieurs lignes si elle est concernée par plusieurs zones d'alerte. Pour identifier les limites des zones d'alerte au sein d'une même commune, se référer à la carte interactive publiée sur le site internet de la Préfecture du Loiret

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45001	Adon	Loing-Amont	vigilance				
45001	Adon	Ru De Pontchevron	Crise				
45001	Adon	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45002	Aillant-sur-Milleron	Aveyron	Alerte renforcée				
45002	Aillant-sur-Milleron	Loing-Amont	vigilance				
45002	Aillant-sur-Milleron	Milleron	Crise				
45004	Amilly	Loing-Aval	vigilance				
45004	Amilly	Ouanne	Alerte				
45004	Amilly	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45004	Amilly	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45005	Andonville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45006	Ardon	Ardoux	Alerte renforcée				
45006	Ardon	Cosson	Crise				
45008	Artenay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45009	Aschères-le-Marché	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45009	Aschères-le-Marché	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45010	Ascoux	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45011	Attray	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45011	Attray	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45012	Audeville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45012	Audeville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45013	Augerville-la-Rivière	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45014	Aulnay-la-Rivière	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45015	Autruy-sur-Juine	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45016	Autry-le-Châtel	Aquiaulne	Alerte				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45016	Autry-le-Châtel	Loire-Amont	Alerte				
45016	Autry-le-Châtel	Notreure	Alerte				
45017	Auvilliers-en-Gâtinais	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45018	Auxy	Fusain		Fusain	Vigilance		
45019	Baccon	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45020	Le Bardon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45020	Le Bardon	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45021	Barville-en-Gâtinais	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45021	Barville-en-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45022	Batilly-en-Gâtinais	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45022	Batilly-en-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45023	Batilly-en-Puisaye	Treze- Ousson	Crise				
45024	Baule	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45024	Baule	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45025	Bazoches-les-Gallerandes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45025	Bazoches-les-Gallerandes	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45025	Bazoches-les-Gallerandes	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45026	Bazoches-sur-le-Betz	Betz	Alerte renforcée				
45027	Beauchamps-sur-Huillard	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45028	Beaugency	Ardoux	Alerte renforcée				
45028	Beaugency	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45029	Beaulieu-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Alerte renforcée				
45029	Beaulieu-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45030	Beaune-la-Rolande	Fusain		Fusain	Vigilance		
45031	Bellegarde	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45032	Le Bignon-Mirabeau	Betz	Alerte renforcée				
45033	Boësses	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45033	Boësses	Fusain		Fusain	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45034	Boigny-sur-Bionne	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45035	Boiscommun	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45035	Boiscommun	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45035	Boiscommun	Fusain		Fusain	Vigilance		
45036	Boismorand	Loing-Amont	vigilance				
45036	Boismorand	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45036	Boismorand	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45037	Boisseaux	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45037	Boisseaux	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45038	Bondaroy	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45039	Bonnée	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45039	Bonnée	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45040	Bonny-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45040	Bonny-sur-Loire	Treze- Ousson	Crise				
45041	Bordeaux-en-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45042	Les Bordes	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45042	Les Bordes	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45043	Bou	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45044	Bougy-lez-Neuville	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45044	Bougy-lez-Neuville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45044	Bougy-lez-Neuville	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45045	Bouilly-en-Gâtinais	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45046	Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45046	Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45046	Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45046	Boulay-les-Barres	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45046	Boulay-les-Barres	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45047	Bouzonville-aux-Bois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45049	Bouzy-la-Forêt	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45049	Bouzy-la-Forêt	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45050	Boynes	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45050	Boynes	Fusain		Fusain	Vigilance		
45051	Bray-Saint-Aignan	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45051	Bray-Saint-Aignan	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45052	Breteau	Loing-Amont	vigilance				
45052	Breteau	Treze- Ousson	Crise				
45053	Briare	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45053	Briare	Ru De Pontchevron	Crise				
45053	Briare	Treze- Ousson	Crise				
45054	Briarres-sur-Essonne	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45055	Bricy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45055	Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45055	Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45055	Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45055	Bricy	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45056	Bromeilles	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45056	Bromeilles	Fusain		Fusain	Vigilance		
45058	Bucy-le-Roi	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45059	Bucy-Saint-Liphard	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45059	Bucy-Saint-Liphard	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45060	La Bussière	Loing-Amont	vigilance				
45060	La Bussière	Loire-Amont	Alerte				
45060	La Bussière	Ru De Pontchevron	Crise				
45060	La Bussière	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45061	Cepoy	Bezonde	Alerte	Montargois	Alerte		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
			renforcée				
45061	Cepoy	Loing-Aval	vigilance				
45062	Cercottes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45063	Cerdon	Beuvron					
45064	Cernoy-en-Berry	Aquiaulne	Alerte				
45064	Cernoy-en-Berry	Avenelle-Ethelin	Alerte renforcée				
45064	Cernoy-en-Berry	Loire-Amont	Alerte				
45064	Cernoy-en-Berry	Notreure	Alerte				
45065	Césarville-Dossainville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45065	Césarville-Dossainville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45066	Chailly-en-Gâtinais	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45067	Chaingy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45067	Chaingy	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45068	Châlette-sur-Loing	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45068	Châlette-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance				
45068	Châlette-sur-Loing	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45068	Châlette-sur-Loing	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45069	Chambon-la-Forêt	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45069	Chambon-la-Forêt	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45070	Champoulet	Treze-Ousson	Crise				
45072	Chanteau	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45072	Chanteau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45073	Chantecoq	Betz	Alerte renforcée				
45073	Chantecoq	Clery	vigilance				
45073	Chantecoq	Loing-Aval	vigilance				
45074	La Chapelle-Onzerain	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45075	La Chapelle-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45076	La Chapelle-Saint-Sépulcre	Loing-Aval	vigilance				
45077	La Chapelle-sur-	Aveyron	Alerte				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
	Aveyron		renforcée				
45077	La Chapelle-sur-Aveyron	Loing-Amont	vigilance				
45078	Chapelon	Fusain		Fusain	Vigilance		
45079	Le Charme	Aveyron	Alerte renforcée				
45079	Le Charme	Milleron	Crise				
45080	Charmont-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45081	Charsonville	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45082	Châteauneuf-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45083	Château-Renard	Aveyron	Alerte renforcée				
45083	Château-Renard	Loing-Amont	vigilance				
45083	Château-Renard	Loing-Aval	vigilance				
45083	Château-Renard	Loing-Aval	vigilance				
45083	Château-Renard	Ouanne	Alerte				
45084	Châtenoy	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45084	Châtenoy	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45085	Châtillon-Coligny	Aveyron	Alerte renforcée				
45085	Châtillon-Coligny	Loing-Amont	vigilance				
45085	Châtillon-Coligny	Milleron	Crise				
45086	Châtillon-le-Roi	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45087	Châtillon-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Alerte renforcée				
45087	Châtillon-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45088	Chaussy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45089	Chécy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45091	Chevannes	Betz	Alerte renforcée				
45091	Chevannes	Clery	vigilance				
45092	Chevillon-sur-Huillard	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45092	Chevillon-sur-Huillard	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45093	Chevilly	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45094	Chevry-sous-le-Bignon	Betz	Alerte renforcée				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45095	Chilleurs-aux-Bois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45095	Chilleurs-aux-Bois	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45096	Les Choux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45096	Les Choux	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45096	Les Choux	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45097	Chuelles	Clery	vigilance				
45097	Chuelles	Loing-Aval	vigilance				
45097	Chuelles	Ouanne	Alerte				
45098	Cléry-Saint-André	Ardoux	Alerte renforcée				
45098	Cléry-Saint-André	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45099	Coinces	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45099	Coinces	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45100	Combleux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45101	Combreux	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45101	Combreux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45102	Conflans-sur-Loing	Loing-Amont	vigilance				
45102	Conflans-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance				
45102	Conflans-sur-Loing	Ouanne	Alerte				
45102	Conflans-sur-Loing	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45103	Corbeilles	Fusain		Fusain	Vigilance		
45104	Corquilleroy	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45104	Corquilleroy	Fusain		Fusain	Vigilance		
45104	Corquilleroy	Loing-Aval	vigilance				
45105	Cortrat	Loing-Amont	vigilance				
45105	Cortrat	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45107	Coudroy	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45108	Coullons	Aquiaulne	Alerte				
45108	Coullons	Beuvron					
45108	Coullons	Notreure	Alerte				
45109	Coulmiers	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45110	Courcelles-le-Roi	Essonne		Beauce	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
				Centrale			
45110	Courcelles-le-Roi	Fusain		Fusain	Vigilance		
45111	Courcy-aux-Loges	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45111	Courcy-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45112	La Cour-Marigny	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45112	La Cour-Marigny	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45113	Courtemaux	Betz	Alerte renforcée				
45113	Courtemaux	Clery	vigilance				
45113	Courtemaux	Loing-Aval	vigilance				
45114	Courtempierre	Fusain		Fusain	Vigilance		
45115	Courtenay	Clery	vigilance				
45115	Courtenay	Ouanne	Alerte				
45116	Cravant	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45116	Cravant	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45118	Crottes-en-Pithiverais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45118	Crottes-en-Pithiverais	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45119	Dadonville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45120	Dammarie-en-Puisaye	Loire-Amont	Alerte				
45120	Dammarie-en-Puisaye	Treze- Ousson	Crise				
45121	Dammarie-sur-Loing	Loing-Amont	vigilance				
45121	Dammarie-sur-Loing	Milleron	Crise				
45122	Dampierre-en-Burly	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45122	Dampierre-en-Burly	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45123	Darvoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45123	Darvoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45123	Darvoy	Loiret-Dhuy	Crise				
45124	Desmonts	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45125	Dimancheville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45126	Donnery	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45127	Dordives	Betz	Alerte renforcée				
45127	Dordives	Clery	vigilance				
45127	Dordives	Loing-Aval	vigilance				
45129	Douchy-Montcorbon	Clery	vigilance				
45129	Douchy-Montcorbon	Ouanne	Alerte				
45130	Dry	Ardoux	Alerte renforcée				
45130	Dry	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45130	Dry	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45131	Échilleuses	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45131	Échilleuses	Fusain		Fusain	Vigilance		
45132	Égry	Fusain		Fusain	Vigilance		
45133	Engenville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45133	Engenville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45134	Épieds-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45134	Épieds-en-Beauce	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45135	Erceville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45136	Ervauville	Betz	Alerte renforcée				
45136	Ervauville	Clery	vigilance				
45137	Escrennes	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45138	Escrignelles	Loing-Amont	vigilance				
45138	Escrignelles	Ru De Pontchevron	Crise				
45138	Escrignelles	Trezee-Ousson	Crise				
45139	Estouy	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45141	Faverelles	Trezee-Ousson	Crise				
45142	Fay-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45143	Feins-en-Gâtinais	Loing-Amont	vigilance				
45144	Férolles	Loiret-Dhuy	Crise				
45145	Ferrières-en-Gâtinais	Betz	Alerte renforcée				
45145	Ferrières-en-Gâtinais	Clery	vigilance				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45145	Ferrières-en-Gâtinais	Loing-Aval	vigilance				
45146	La Ferté-Saint-Aubin	Ardoux	Alerte renforcée				
45146	La Ferté-Saint-Aubin	Cosson	Crise				
45147	Fleury-les-Aubrais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45147	Fleury-les-Aubrais	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45148	Fontenay-sur-Loing	Clery	vigilance				
45148	Fontenay-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance				
45149	Foucherolles	Betz	Alerte renforcée				
45149	Foucherolles	Clery	vigilance				
45150	Fréville-du-Gâtinais	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45150	Fréville-du-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45151	Gaubertin	Fusain		Fusain	Vigilance		
45152	Gémigny	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45152	Gémigny	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45153	Germigny-des-Prés	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45153	Germigny-des-Prés	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45154	Gidy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45154	Gidy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45155	Gien	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45155	Gien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45155	Gien	Notreure	Alerte				
45155	Gien	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45155	Gien	Ru De Pontchevron	Crise				
45155	Gien	Treze- Ousson	Crise				
45155	Gien	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45156	Girolles	Fusain		Fusain	Vigilance		
45156	Girolles	Loing-Aval	vigilance				
45157	Givraines	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45157	Givraines	Fusain		Fusain	Vigilance		
45158	Gondreville	Fusain		Fusain	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45159	Grangermont	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45160	Greneville-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45160	Greneville-en-Beauce	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45160	Greneville-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45161	Griselles	Betz	Alerte renforcée				
45161	Griselles	Clery	vigilance				
45161	Griselles	Loing-Aval	vigilance				
45162	Guigneville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45162	Guigneville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45164	Guilly	Bec D'able	Crise				
45164	Guilly	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45164	Guilly	Loiret-Dhuy	Crise				
45165	Gy-les-Nonains	Loing-Amont	vigilance				
45165	Gy-les-Nonains	Ouanne	Alerte				
45166	Huêtre	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45167	Huisseau-sur-Mauves	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45167	Huisseau-sur-Mauves	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45168	Ingrannes	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45169	Ingré	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45170	Intville-la-Guépard	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45171	Isdes	Bec D'able	Crise				
45171	Isdes	Beuvron					
45171	Isdes	Cosson	Crise				
45173	Jargeau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45173	Jargeau	Loiret-Dhuy	Crise				
45174	Jouy-en-Pithiverais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45174	Jouy-en-Pithiverais	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45175	Jouy-le-Potier	Ardoux	Alerte renforcée				
45175	Jouy-le-Potier	Cosson	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45176	Juranville	Fusain		Fusain	Vigilance		
45177	Laas	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45178	Ladon	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45178	Ladon	Fusain		Fusain	Vigilance		
45179	Lailly-en-Val	Ardoux	Alerte renforcée				
45179	Lailly-en-Val	Cosson	Crise				
45179	Lailly-en-Val	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45180	Langesse	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45181	Léouville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45182	Ligny-le-Ribault	Cosson	Crise				
45183	Lion-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45184	Lion-en-Sullias	Aquiaulne	Alerte				
45184	Lion-en-Sullias	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45184	Lion-en-Sullias	Sange	Alerte				
45185	Lombreuil	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45185	Lombreuil	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45186	Lorcy	Fusain		Fusain	Vigilance		
45187	Lorris	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45187	Lorris	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45187	Lorris	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45188	Loury	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45188	Loury	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45188	Loury	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45189	Louzouer	Clery	vigilance				
45189	Louzouer	Loing-Aval	vigilance				
45191	Le Malesherbois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45191	Le Malesherbois	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45193	Marcilly-en-Villette	Ardoux	Alerte renforcée				
45193	Marcilly-en-Villette	Cosson	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45193	Marcilly-en-Villette	Loiret-Dhuy	Crise				
45194	Mardié	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45195	Mareau-aux-Bois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45196	Mareau-aux-Prés	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45196	Mareau-aux-Prés	Loiret-Dhuy	Crise				
45197	Marigny-les-Usages	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45198	Marsainvilliers	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45199	Melleroy	Aveyron	Alerte renforcée				
45199	Melleroy	Ouanne	Alerte				
45200	Ménestreau-en-Villette	Cosson	Crise				
45201	Mérinville	Betz	Alerte renforcée				
45201	Mérinville	Clery	vigilance				
45202	Messas	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45202	Messas	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45203	Meung-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45203	Meung-sur-Loire	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45204	Mézières-lez-Cléry	Ardoux	Alerte renforcée				
45204	Mézières-lez-Cléry	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45205	Mézières-en-Gâtinais	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45205	Mézières-en-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45206	Mignères	Fusain		Fusain	Vigilance		
45207	Mignerette	Fusain		Fusain	Vigilance		
45208	Montargis	Loing-Aval	vigilance				
45208	Montargis	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45208	Montargis	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45208	Montargis	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45209	Montbarrois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45209	Montbarrois	Fusain		Fusain	Vigilance		
45210	Montbouy	Aveyron	Alerte renforcée				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45210	Montbouy	Loing-Amont	vigilance				
45210	Montbouy	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45212	Montcresson	Loing-Amont	vigilance				
45212	Montcresson	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45213	Montereau	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45213	Montereau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45213	Montereau	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45214	Montigny	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45214	Montigny	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45215	Montliard	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45215	Montliard	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45215	Montliard	Fusain		Fusain	Vigilance		
45216	Mormant-sur-Vernisson	Loing-Aval	vigilance				
45216	Mormant-sur-Vernisson	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45216	Mormant-sur-Vernisson	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45217	Morville-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45218	Le Moulinet-sur-Solin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45218	Le Moulinet-sur-Solin	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45218	Le Moulinet-sur-Solin	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45219	Moulon	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45219	Moulon	Fusain		Fusain	Vigilance		
45220	Nancray-sur-Rimarde	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45222	Nargis	Fusain		Fusain	Vigilance		
45222	Nargis	Loing-Aval	vigilance				
45223	Nespoy	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45224	Neuville-aux-Bois	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45224	Neuville-aux-Bois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45225	La Neuville-sur-Essonne	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45226	Neuvy-en-Sullias	Cosson	Crise				
45226	Neuvy-en-Sullias	Loiret-Dhuy	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45227	Nevoay	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45227	Nevoay	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45228	Nibelle	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45228	Nibelle	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45228	Nibelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45229	Nogent-sur-Vernisson	Loing-Amont	vigilance				
45229	Nogent-sur-Vernisson	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45229	Nogent-sur-Vernisson	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45230	Noyers	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45231	Oison	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45232	Olivet	Ardoux	Alerte renforcée				
45232	Olivet	Loiret-Dhuy	Crise				
45233	Ondreville-sur-Essonne	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45234	Orléans	Ardoux	Alerte renforcée				
45234	Orléans	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45234	Orléans	Loiret-Dhuy	Crise				
45235	Ormes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45235	Ormes	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45237	Orville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45238	Ousson-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45238	Ousson-sur-Loire	Trezeé-Ousson	Crise				
45239	Oussoy-en-Gâtinais	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45239	Oussoy-en-Gâtinais	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45239	Oussoy-en-Gâtinais	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45240	Outarville	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45240	Outarville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45241	Ouvrouer-les-Champs	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45241	Ouvrouer-les-Champs	Loiret-Dhuy	Crise				
45242	Ouzouer-des-Champs	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45242	Ouzouer-des-Champs	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45243	Ouzouer-sous-Bellegarde	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45243	Ouzouer-sous-Bellegarde	Fusain		Fusain	Vigilance		
45244	Ouzouer-sur-Loire	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45244	Ouzouer-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45245	Ouzouer-sur-Trézée	Loing-Amont	vigilance				
45245	Ouzouer-sur-Trézée	Loire-Amont	Alerte				
45245	Ouzouer-sur-Trézée	Ru De Pontchevron	Crise				
45245	Ouzouer-sur-Trézée	Treze- Ousson	Crise				
45246	Pannecières	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45247	Pannes	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45247	Pannes	Fusain		Fusain	Vigilance		
45247	Pannes	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45248	Patay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45249	Paucourt	Clery	vigilance				
45249	Paucourt	Loing-Aval	vigilance				
45250	Pers-en-Gâtinais	Betz	Alerte renforcée				
45250	Pers-en-Gâtinais	Clery	vigilance				
45251	Pierrefitte-ès-Bois	Avenelle-Ethelin	Alerte renforcée				
45251	Pierrefitte-ès-Bois	Notreure	Alerte				
45252	Pithiviers	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45253	Pithiviers-le-Vieil	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45253	Pithiviers-le-Vieil	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45254	Poilly-lez-Gien	Aquiaulne	Alerte				
45254	Poilly-lez-Gien	Loire-Amont	Alerte				
45254	Poilly-lez-Gien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45254	Poilly-lez-Gien	Notreure	Alerte				
45255	Préfontaines	Fusain		Fusain	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45255	Préfontaines	Loing-Aval	vigilance				
45256	Presnoy	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45257	Pressigny-les-Pins	Loing-Amont	vigilance				
45257	Pressigny-les-Pins	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45258	Puiseaux	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45259	Quiers-sur-Bézonde	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45259	Quiers-sur-Bézonde	Fusain		Fusain	Vigilance		
45260	Ramoulu	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45261	Rebréchien	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45261	Rebréchien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45262	Rouvray-Sainte-Croix	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45263	Rouvres-Saint-Jean	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45263	Rouvres-Saint-Jean	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45264	Rozières-en-Beauce	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45264	Rozières-en-Beauce	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45265	Rozoy-le-Vieil	Betz	Alerte renforcée				
45266	Ruan	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45268	Saint-Aignan-le-Jaillard	Bec D'able	Crise				
45268	Saint-Aignan-le-Jaillard	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45268	Saint-Aignan-le-Jaillard	Sange	Alerte				
45269	Saint-Ay	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45269	Saint-Ay	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45270	Saint-Benoît-sur-Loire	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45270	Saint-Benoît-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45271	Saint-Brisson-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45271	Saint-Brisson-sur-Loire	Notreure	Alerte				
45272	Saint-Cyr-en-Val	Ardoux	Alerte renforcée				
45272	Saint-Cyr-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45273	Saint-Denis-de-l'Hôtel	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45274	Saint-Denis-en-Val	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45274	Saint-Denis-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise				
45275	Saint-Firmin-des-Bois	Loing-Aval	vigilance				
45275	Saint-Firmin-des-Bois	Ouanne	Alerte				
45276	Saint-Firmin-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Alerte renforcée				
45276	Saint-Firmin-sur-Loire	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45276	Saint-Firmin-sur-Loire	Notreure	Alerte				
45277	Saint-Florent	Aquiaulne	Alerte				
45277	Saint-Florent	Bec D'able	Crise				
45277	Saint-Florent	Beuvron					
45277	Saint-Florent	Sange	Alerte				
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	Loing-Amont	vigilance				
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	Milleron	Crise				
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45279	Saint-Germain-des-Prés	Loing-Aval	vigilance				
45279	Saint-Germain-des-Prés	Ouanne	Alerte				
45280	Saint-Gondon	Aquiaulne	Alerte				
45280	Saint-Gondon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45281	Saint-Hilaire-les-Andréis	Betz	Alerte renforcée				
45281	Saint-Hilaire-les-Andréis	Clery	vigilance				
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Ardoux	Alerte renforcée				
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Loiret-Dhuy	Crise				
45283	Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45283	Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45284	Saint-Jean-de-Braye	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45285	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45286	Saint-Jean-le-Blanc	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45286	Saint-Jean-le-Blanc	Loiret-Dhuy	Crise				
45288	Saint-Loup-des-Vignes	Fusain		Fusain	Vigilance		
45289	Saint-Lyé-la-Forêt	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45290	Saint-Martin-d'Abbat	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45290	Saint-Martin-d'Abbat	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45290	Saint-Martin-d'Abbat	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45291	Saint-Martin-sur-Ocre	Loire-Amont	Alerte			oui	Alerte
45291	Saint-Martin-sur-Ocre	Notreure	Alerte				
45292	Saint-Maurice-sur-Aveyron	Aveyron	Alerte renforcée				
45292	Saint-Maurice-sur-Aveyron	Loing-Amont	vigilance				
45293	Saint-Maurice-sur-Fessard	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45294	Saint-Michel	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45294	Saint-Michel	Fusain		Fusain	Vigilance		
45296	Saint-Péravy-la-Colombe	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45296	Saint-Péravy-la-Colombe	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45297	Saint-Père-sur-Loire	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45297	Saint-Père-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45298	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45298	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Loiret-Dhuy	Crise				
45299	Saint-Sigismond	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45299	Saint-Sigismond	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45300	Sandillon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45300	Sandillon	Loiret-Dhuy	Crise				
45301	Santeau	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45302	Saran	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45302	Saran	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45303	Sceaux-du-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45305	Seichebrières	Loire-Aval		Beauce	Vigilance		

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
				Centrale			
45306	La Selle-en-Hermoy	Clery	vigilance				
45306	La Selle-en-Hermoy	Loing-Aval	vigilance				
45307	La Selle-sur-le-Bied	Betz	Alerte renforcée				
45307	La Selle-sur-le-Bied	Clery	vigilance				
45308	Semoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45309	Sennely	Cosson	Crise				
45310	Sermaises	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45311	Sigloy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45311	Sigloy	Loiret-Dhuy	Crise				
45312	Solterre	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45312	Solterre	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45313	Sougy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45314	Sully-la-Chapelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45315	Sully-sur-Loire	Bec D'able	Crise				
45315	Sully-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45315	Sully-sur-Loire	Loiret-Dhuy	Crise				
45315	Sully-sur-Loire	Sange	Alerte				
45316	Sury-aux-Bois	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45316	Sury-aux-Bois	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45316	Sury-aux-Bois	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45316	Sury-aux-Bois	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45317	Tavers	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	oui	Alerte
45320	Thignonville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance		
45321	Thimory	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45321	Thimory	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45322	Thorailles	Clery	vigilance				
45322	Thorailles	Loing-Aval	vigilance				
45323	Thou	Treze- Ousson	Crise				
45324	Tigy	Cosson	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45324	Tigy	Loiret-Dhuy	Crise				
45325	Tivernon	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45326	Tournois	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45327	Traînou	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45328	Treilles-en-Gâtinais	Fusain		Fusain	Vigilance		
45328	Treilles-en-Gâtinais	Loing-Aval	vigilance				
45329	Triguères	Clery	vigilance				
45329	Triguères	Loing-Aval	vigilance				
45329	Triguères	Ouanne	Alerte				
45330	Trinay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45331	Vannes-sur-Cosson	Bec D'able	Crise				
45331	Vannes-sur-Cosson	Cosson	Crise				
45332	Varennes-Changy	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45332	Varennes-Changy	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45333	Vennecy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45334	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45334	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Bonnee	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45335	Vienne-en-Val	Cosson	Crise				
45335	Vienne-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise				
45336	Viglain	Bec D'able	Crise				
45336	Viglain	Cosson	Crise				
45336	Viglain	Loiret-Dhuy	Crise				
45337	Villamblain	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45337	Villamblain	Mauves	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45338	Villemandeur	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45338	Villemandeur	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45338	Villemandeur	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45338	Villemandeur	Vernisson	Crise	Montargois	Alerte		
45339	Villemoutiers	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45339	Villemoutiers	Fusain		Fusain	Vigilance		
45340	Villemurlin	Bec D'able	Crise				

Code INSEE	Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Communes concernées par l'axe Loire	Niveau d'alerte de l'axe Loire
45340	Villemurlin	Beuvron					
45340	Villemurlin	Sange	Alerte				
45341	Villeneuve-sur-Conie	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45342	Villereau	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance		
45342	Villereau	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45343	Villevoques	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45343	Villevoques	Fusain		Fusain	Vigilance		
45344	Villorceau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45345	Vimory	Bezonde	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45345	Vimory	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Alerte		
45345	Vimory	Solin	Crise	Montargois	Alerte		
45346	Vitry-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45347	Vrigny	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		
45347	Vrigny	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance		
45348	Yèvre-la-Ville	Essonne		Beauce Centrale	Vigilance		

ANNEXE 2 - Mesures complémentaires et provisoires de restriction des prélèvements pour l'irrigation applicables à certains types de cultures

	En situation d'alerte			En situation d'alerte renforcée			En situation de crise		
Catégorie de culture	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine
• cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, • cultures horticoles, • cultures hors-sol ou sous abris	Interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	2 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	24	Interdiction d'irriguer 12 h consécutives, de 20 h à 8 h	3 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	36	Interdiction d'irriguer 12 heures consécutives, de 20 h à 8 h	4 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	48
Cultures précédentes, adaptation au cas par cas sur justification d'un risque de perte totale	Interdiction d'irriguer 24 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		24	Interdiction d'irriguer 36 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		36	Interdiction d'irriguer 48 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		48

ANNEXE 3 – Formulaire de déclaration pour bénéficier des adaptations en matière de limitation de l'irrigation en cas d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise

DECLARATION POUR BENEFICIER DES ADAPTATIONS EN MATIERE DE LIMITATION DE L'IRRIGATION EN CAS D'ALERTE, D'ALERTE RENFORCEE OU DE CRISE

Seules les cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris peuvent faire l'objet des adaptations prévues dans les arrêtés Cadre sécheresse en vigueur dans le Loiret

Je, soussigné :

RAISON SOCIALE / NOM :

ADRESSE (siège) :

NOM Gérant ou Responsable à contacter :

ADRESSE de la personne à contacter :

N° Téléphone de la personne à contacter :

atteste avoir des cultures maraîchères en godets ou repiquées, horticoles, hors sol ou sous abri et demande à bénéficier pour ces cultures des dérogations prévues.

CULTURES CONCERNEES :

Cultures maraîchères en godets ou repiquées :	☐ oui	☐ non
Cultures horticoles :	☐ oui	☐ non
Cultures hors sol :	☐ oui	☐ non
Cultures sous abris :	☐ oui	☐ non

Ces adaptations consistent à suspendre l'irrigation sur ces cultures de 20h à 8h deux jours par semaine choisis selon le tableau n°1 ci-dessous en période d'alerte, 3 jours par semaine en période d'alerte renforcée ou 4 jours par semaine en période de crise.

Suspension de l'irrigation (tableau n°1)									
EN PERIODE D'ALERTE		EN PERIODE D'ALERTE RENFORCEE				EN PERIODE DE CRISE			
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°4
Jour de la semaine ²									
Plage horaire	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h

Le cas échéant ³ : atteste qu'il y a un risque de perte totale de la valeur marchande de la production et indique que les périodes d'interruption de l'irrigation, pour un total de 24h par semaine en période d'alerte, de 36 h par semaine en période d'alerte renforcée ou de 48 h par semaine en période de crise, sont réparties de la façon suivante :

Suspension de l'irrigation (tableau n°2)							
EN PERIODE D'ALERTE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
24 h au total							
EN PERIODE D'ALERTE RENFORCEE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
36 h au total							
EN PERIODE DE CRISE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
48 h au total							

1 : pas de dérogations possible pour les prélèvements en Loire lorsque son débit est inférieur à son débit de crise

2 : indiquer les jours de semaine choisis pour la suspension de l'irrigation

3 : si vous êtes dans cette situation, ne pas remplir le tableau n°1 de suspension de l'irrigation

4 : indiquer les plages horaires sur la journée en veillant en période d'alerte à respecter un **total de suspension de l'irrigation de 24h** sur la semaine, en période d'alerte renforcée de **36h** sur la semaine et en période de crise de **48h** sur la semaine

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature :

Conditions d'envoi : A retourner par mail à la DDT45 : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Ce formulaire est également téléchargeable sur :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau> Lien vers la démarche dématérialisée :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-irrigation-maraichage>

ANNEXE 4 – Formulaire de demande de dérogation pour l'irrigation agricole dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision (OAD)

NB : La demande est à formuler lorsque la situation hydrologique le nécessite, et non par anticipation.

Données administratives :

Nom de l'exploitation et raison sociale	
Numéro PACAGE	
Adresse du siège d'exploitation	
Représentant légal	
Téléphone de la personne responsable de l'opération	
Adresse électronique de la personne responsable de l'opération	

Localisation du prélèvement concerné par la demande de dérogation :

	Forage 1	Forage 2	Forage 3	Forage 4
Numéro de préfecture				
Commune				

Conditions de réalisation :

N° d'îlot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
N° d'îlot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
N° d'îlot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
SAU irriguée (ha)					
SAU de l'exploitation (ha)					

NB : Tableau à reproduire sur papier libre si le nombre de cases est insuffisant.

Situation sécheresse :

Zone d'alerte concernée				
Seuil au jour de la demande	☐ Alerte	☐ Alerte renforcée	☐ Alerte	☐ Alerte renforcée
Date d'abonnement à l'OAD				

NB : Joindre en justification le bon de commande

A....., le..... Signature

Conditions d'envoi : A retourner par mail à la DDT45 : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Ce formulaire est également téléchargeable sur :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Lien vers la démarche dématérialisée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-irrigation-oad>

ANNEXE 5 – Carte du Loiret relatives aux zones d'alerte et communes concernées par des mesures de restriction

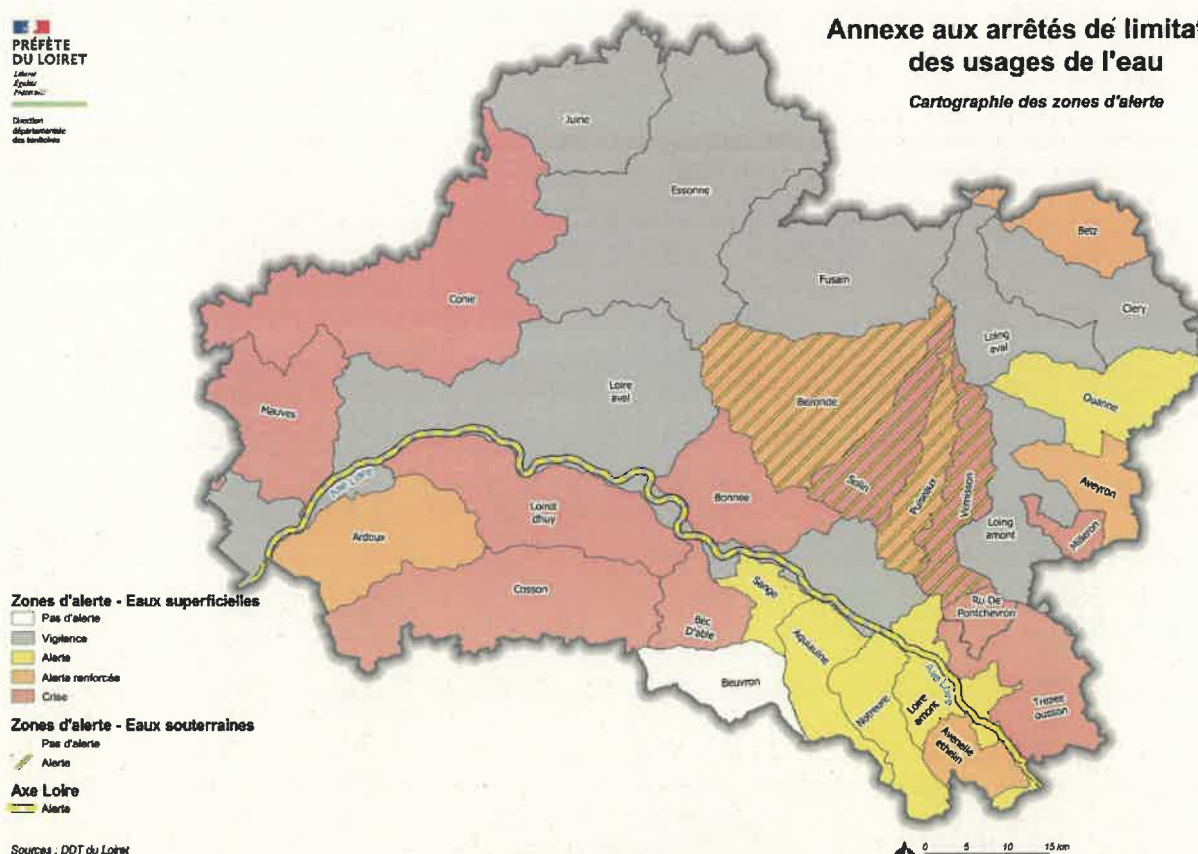
Carte interactive disponible sur : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

**PRÉFÈTE
DU LOIRET**
Loiret
État
France

Direction
départementale
des territoires

Annexe aux arrêtés de limitation des usages de l'eau

Cartographie des zones d'alerte



Annexe aux arrêtés de limitation des usages de l'eau

Cartographie des communes

